

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, ~~PIPART Eric~~, BIGARRET Gaël, ~~LE GRAND Jérôme~~, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s Excusé-e-s : PIPART Eric, LE GRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s non Excusé-e-s :

Secrétaire de séance : FRANGEUL Savéria

Pouvoir-s :

PIPART Eric donne pouvoir à FOUGERAY Isabelle
LE GRAND Jérôme donne pouvoir à BERGÈRE Christophe
CHARPENTIER Adeline donne pouvoir à DURAND Lydia
DECRESSAC Guillaume donne pouvoir à BOULAY Karine

Nombre de membre	
En Exercice	Présents
14	10
Date d'envoi de la convocation	
10/01/2025	
Date d'affichage de la convocation	
10/01/2025	

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

01. RCB – EAUX PLUVIALES : Validation de l'attribution du groupement de commandes2
02. RCB : Etablissement du plan prévisionnel de financement.....5
03. FINANCES : Tarification des activités jeunesse5

Informations :

- ↪ Modification des statuts TE53
- ↪ Point recrutement agent technique
- ↪ Rappel de l'organisation des Vœux janvier 2025

Questions diverses :

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

01. RCB – EAUX PLUVIALES : Validation de l'attribution du groupement de commandes par approbation des études d'avant-projet relatives à la réfection du réseau

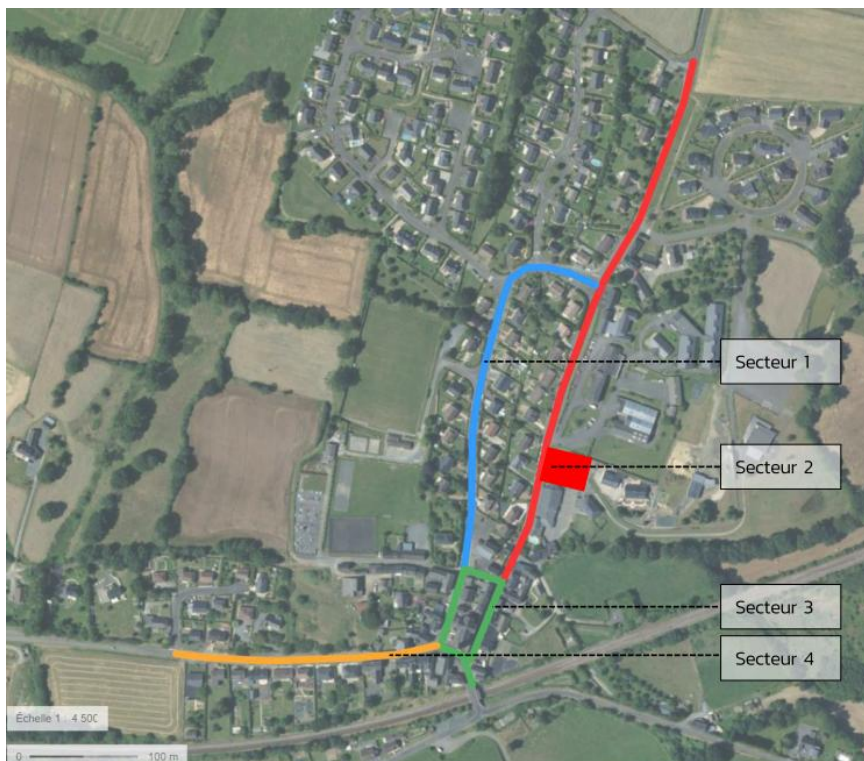
Rapporteur : Mme Isabelle FOUGERAY

1/Objet de l'opération

Par délibération en date du 4 mai 2023, la Commune a approuvé le lancement d'une opération portant sur la requalification du centre-bourg de La Chapelle-Anthenaise.

Le périmètre du plan-guide, élaboré entre février et août 2024, concerne les tronçons de centre-bourg suivants :

- La rue de Châlons (en rouge)
- La rue des Carreaux (en bleu)
- La centralité historique autour de l'église (en vert)
- La rue de Louverné (en jaune)



Le périmètre des études d'avant-projet (AVP) concerne spécifiquement la rue des Carreaux, depuis le carrefour avec la rue de Châlons au nord, jusqu'au débouché sur la placette des Carreaux au sud. Il comprend également la portion orientale de la rue de l'Abbé Saget, depuis la placette des Carreaux à son aboutissement à l'est.

Par délibération en date du 21 novembre 2024, la Commune a approuvé les études d'avant-projet pour la requalification de la rue des Carreaux (y compris la placette des Carreaux donnant sur la rue de l'Abbé Saget) pour un montant prévisionnel de 576 392, 50 € HT.

Pour rappel, ces études d'AVP préfigurent les travaux suivants (en surface) :

- reprise de la structure de la voirie ;
- réaménagement de la voirie et des espaces publics associés ;
- reconfiguration de cinq carrefours dont deux stratégiques ;
- revégétalisation des espaces publics ;
- création d'un nouveau plan de circulation apaisée avec une signalétique dédiée

En revanche, elles n'incluent pas les travaux suivants (en sous-sol) :

- l'enfouissement des lignes électriques de la rue des Carreaux et de la rue de l'Abbé Saget, dont la réalisation a été confiée au TE53 par délibération en date du 17 octobre 2024 pour un montant global estimatif de 134 463 € HT (part à la charge de la commune) ;
- la **réfection du réseau d'eaux pluviales** qui fait l'objet de la présente délibération.

Les **études d'AVP spécifiques à la réfection du réseau d'eaux pluviales**, dont il est ici question, ont nécessité le recrutement d'une maîtrise d'œuvre spécialisée, au mois de décembre 2024. Le périmètre d'étude, au plus près du périmètre de l'ensemble de l'opération de requalification, concerne les tronçons suivants :

- la portion orientale de la rue de l'Abbé Saget, depuis le carrefour de la placette des Carreaux à l'aboutissement de la rue à l'est ;
- la rue des Carreaux, jusqu'aux amorces nord et sud de la rue de Châlons ;
- la rue des Sports ;
- la rue des Horizons (amorce orientale de la rue des Horizons) ;
- la rue de la Huchette (amorce méridionale de la rue de la Huchette).



2/Caractéristiques du projet au stade des études d'avant-projet

Le coût prévisionnel des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales au stade des études d'AVP est fixé à la somme globale de **146 805 € HT**, dont 44 045 € HT en tranche ferme, 89 800 € HT en tranche optionnelle n°1 et 12 960 € HT en tranche optionnelle n°2.

Cette répartition entre tranche ferme et tranches optionnelles est justifiée par une nette différence d'état du réseau actuel, entre la rue de l'Abbé Saget (tranche ferme), où les installations sont très endommagées, et la rue des Carreaux (tranche optionnelle n°1), où les installations révèlent quelques faiblesses mais dont les détériorations limitées rendent l'intervention moins urgente.

Premièrement, le diagnostic réalisé pour la rue de l'Abbé Saget révèle :

- la présence de nombreuses fissures ouvertes importantes ;
- la présence de laitance sur le fil d'eau ;
- une implantation du réseau existant au droit des soubassements de maisons ;
- un « bricolage » du réseau ;
- le faible encombrement du sous-sol au niveau de la voirie lourde.

➤ Sur la base de ce diagnostic, **la maîtrise d'œuvre préconise donc le renouvellement complet du réseau de la rue de l'Abbé Saget, en tranchée ouverte, en PVC, pour un montant prévisionnel de 44 045 € HT** (tranche ferme).

Deuxièmement, le diagnostic réalisé pour la rue des Carreaux et les intersections avec la rue des Sports, des Horizons et de la Huchette révèle :

- la présence de fissures mineures ;
- des regards en très bon état ;
- l'absence de tabourets sur les branchements ;
- absence de sondage ITV sur les branchements qui ne permet pas de connaître leur état général mais étant donné le bon état général du réseau, on peut considérer que ces branchements sont également dans un état correct.

➤ Sur la base de ce diagnostic, **la maîtrise d'œuvre préconise donc la réhabilitation du collecteur de la rue des Carreaux et des tronçons perpendiculaires par gainage** (sans nécessité d'ouvrir des tranchées dans la rue) **dans les 10 ans à venir pour un montant prévisionnel de 89 800 € HT** (tranche optionnelle n°1).

➤ Il est également préconisé de poser des **tabourets sur les branchements pour un montant de 12 960 € HT** (tranche optionnelle n°2), de façon à faciliter les opérations d'entretien en cas d'obstruction du réseau (multiplication des points d'intervention possible) et permettre le contrôle de conformité en partie privative (bonne répartition entre le réseau d'eaux usées et le réseau d'eaux pluviales).

➤ La portion de la rue de la Huchette étudiée est en bon état et ne nécessite aucune intervention dans les 10 ans à venir.

Eu égard à ces éléments de diagnostic, il est proposé de voter une enveloppe prévisionnelle globale de travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales d'un montant de 146 805 € HT, décomposé de la façon suivante :

- **La rue de l'Abbé Saget en tranche ferme : 44 045 € HT ;**
- **La rue des Carreaux et les intersections concernées** par les opérations de gainage préconisées **en tranche optionnelle n°1 : 89 800 € HT**, qui sera affermie ou non dès 2025 compte tenu des offres reçues ;
- **La pose des tabourets sur les branchements de la rue des Carreaux en tranche optionnelle n°2 : 12 960 € HT**, qui sera affermie ou non en 2025.

Le conseil municipal de La Chapelle-Anthenaise

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2422-6, R2194-1 et R2432-7, 24

Vu la délibération n°17 du conseil municipal en date du 4 mai 2023 approuvant la mise en œuvre de la requalification du centre-bourg et confiant un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SEM Laval Mayenne Aménagements,

Vu la délibération n°40 du conseil municipal en date du 17 octobre 2024 de lancement d'un groupement de commandes pour les réseaux d'eaux rue des Carreaux et de l'Abbé par conventionnement signé le 26 novembre 2024 avec Laval Agglomération ;

Vu la délibération n°43 du conseil municipal en date du 21 novembre 2024 approuvant les études d'avant-projet pour la requalification de la rue des Carreaux pour un montant prévisionnel de 576 392,50 € HT (hors enfouissement des lignes électriques et reprise du réseau d'eaux pluviales),

Vu les études d'avant-projet réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de la rue des Carreaux et de la rue de l'Abbé Saget, dans le cadre du projet de requalification de la rue des Carreaux,

Considérant qu'il convient de valider les études d'avant-projet pour le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de la rue des Carreaux et de la rue de l'Abbé Saget, dans le cadre du projet de requalification de la rue des Carreaux et d'autoriser la SEM Laval Mayenne Aménagements à les approuver,

Considérant qu'il convient également de valider l'enveloppe prévisionnelle allouée à ces travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, laquelle est fixée à la somme de 146 805 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité, le conseil municipal arrête :

Article 1 : Approuve les études d'avant-projet pour le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de la rue des Carreaux et de la rue de l'Abbé Saget, et notamment le coût prévisionnel des travaux en résultant, dont le montant global est fixé à la somme de 146 805 € HT, celle-ci étant décomposée en une tranche ferme (44 045 € HT) et deux tranches optionnelles (TO n°1 : 89 800 € HT et TO n°2 : 12 960 € HT).

Article 2 : Confère tous pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment autoriser la SEM Laval Mayenne Aménagements à signer le marché de maîtrise d'œuvre, suivre les études de conception, déposer tout dossier administratif, et plus généralement, conduire toute action nécessaire à la poursuite du projet jusqu'à la passation des marchés de travaux.

Article 3 : Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif communal 2025, en section investissement et au compte 21538 « Autres réseaux ».

02. RCB : Etablissement du plan prévisionnel de financement

En raison d'absence d'éléments sur le sujet, les élus décident unanimement le report du sujet à une séance ordinaire de conseil municipal fixée le jeudi 06 février 2025 à 20H30 salle du conseil.

03. FINANCES : Tarification des activités jeunesse

Rapporteur : Mme FRANGEUL Savéria

Vu la délibération du 25 janvier 2024 et du 21 novembre 2024 adoptant respectivement les animations et les tarifs du service jeunesse pour le 1^{er} semestre 2024 et des vacances de Noël,

CONSIDERANT les animations proposées par la coordonnatrice jeunesse pour les vacances d'hiver 2025, il est nécessaire de fixer les tarifs des activités proposées sur ces vacances.

Il est proposé les tarifs ci-dessous :

Animations	A	B	C	D	Hors commune
Jeunes 11 à 17ans	Moins de 560	561-880	881-1400	A plus de 1401	
Sortie cinéma	5	6	7	8	14
Atelier cuisine (crêpes party)	1	2	3	4	6
Activité manuelle (art détente)	1	2	3	4	6
Activité sportive (hockey en salle)	1	2	3	4	6

- le droit d'adhésion au service jeunesse est fixé à 6 euros pour les jeunes de la commune et 9 euros pour les jeunes hors commune.

- il est également précisé que les inscriptions aux activités sont définitives dès la limite d'inscription et que toute absence non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave entrainera le paiement de l'activité dans sa globalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ VALIDE les tarifs ci-dessus

⇒ AUTORISE Mme le Maire à recouvrer les montants dus par les familles

Informations

↳ Procédure de révision des statuts de Territoire d'énergie Mayenne TE53

Madame le Maire commente la liasse des documents mis à disposition des élus pour lecture et indique les changements notables :

- Révision des statuts
- Mise à jour des compétences obligatoires et optionnelles pour davantage de cohérence et de clarté.
- Territorialisation du processus électoral des délégué.es du comité syndical
- Autres

Il est rappelé qu'antérieurement, la commune n'a pas retenu TE53 pour l'instruction des DT et DICT en raison du coût.

Le conseil municipal est favorable aux modifications des statuts TE53 et retient qu'à défaut de délibération dans le délai imparti sa décision est réputée favorable.

↳ Point recrutement agent technique

Titulaire du concours d'agent de maîtrise

Nommé sur un poste à la commune de La Croixille

En toute transparence, il a visité les équipements et rencontré une partie de l'équipe de la commune pendant 2H00 de visite.

Arrivée sur le poste au plus tard le 06/04/2025

↳ 2nd COPIL pro. du vendredi 10 janvier 2025

Sollicitation du conseil municipal concernant deux points à décider avant le retour prévu le 22 janvier 2025 :

1. rue des Carreaux en rive Est : hauteur des bordures

Ouest Am' conseille des bordures à vue de 2cm

Discussion élus hauteur de bordures à vue de 10cm souhaité avant le 10 janvier 2025.

Resté à 10cm et baissé à 2cm qd il y a des bateaux ?

M. PERCEVAULT souligne que l'alternance des deux est peu esthétique.

Préconisation de bordures de hauteur 10 cm dans une zone 30 au Nord et dans le virage. Puis au niveau de la parcelle section C1243 passée à des bordures de hauteur 2cm.

M. HOUSSEAU rappelle les propos des élus de mettre tous les accès aux parcelles à 2cm et de l'interrogation sur l'entre deux de ces accès à mettre sur une hauteur de vue de +5m 10cm ?

Réponse : 2cm à partir de l'entrée parcelle C1242 à rejoindre le Sud. Décision unanime du conseil.

2. Amorce du cheminement piéton de l'écluse au niveau des terrains de pétanque vers la banane verte à l'arrière de la rue des carreaux. L'aune topographie est trop importante pour rejoindre le cheminement de la voie verte

La suppression de terrains de boules est nécessaire à la création de la liaison sachant que les terrains de boules sont délimités avec des traverses de chemin de fer.

Réponse : supprimer les deux terrains de boules situé au Nord. Attention peut-être 1 arbre gênant afin d'assurer la jonction rue des Carreaux et cheminement voie verte.

3. Autres remarques

La commission voirie devra statuer avant la fin du mois de janvier 2025 sur la définition des panneaux directionnels des équipements communaux voire autres en s'aidant du plan de signalisation fourni : 5T50 sauf desserte locale et engin agricole / Zone 30 / entrée et sortie voie verte / Zone 20 jusqu'au cimetière / Parking à 1mn / Terrain de pétanque / Plateau sportif / Cimetière...

Choix de pavés joints 18mn engazonnés

Place avec les marches : bandes antidérapantes.

Paulownia impérial arbre qui pousse vite de 13m de haut comme arbre central de la place

Le COPIL n'a pas validé les potelets en chasse roue au niveau des parterres à proximité des stationnements.

Au fond du parking installation d'un montant bois avec un treillis façon mur pour soutenir le végétal grimpant.

Pieds du mur ombragés

Croix St André végétalisée

Inciter tous les riverains à passer à la fibre, ce qui éviterai d'enfourir un réseau cuivre.

Coût de 584 568,15 € HT qui sera revu à la marge (cf doc°DQE consultable)

16/01/2025 : commission Habitat Laval Agglo

Présentation du plan guide de 59.000,00€ HT pour un assiette éligible de 28 000 €

Attente d'une notification de 2 subventions :

Etude urbaine – Laval Agglomération : 8.400,00 €

Contrat de territoire CD53 : 14000,00 €

Soit un total de **22.400,00€ d'aide pour le plan guide de projet de RCB**

↳ Rappel de l'organisation des Vœux janvier 2025

OUEST AM' support de présentation : Kakémono 100€ OU Impression papier A0 (validation version papier)

Demande de production d'une Vue 3D de la place des Carreaux pour intégration dans le power point de présentation des Vœux

Déroulé du discours prévu :

Réalisations année 2024

Film projeté

Projets année 2025

Remerciements aux bénévoles investis

Equipements et autres :

Location d'un écran, un vidéoprojecteur et des verres

Achat de brioches, boissons...

Installation de tables par l'agent technique

Mise en place des nappes... vers 15h00 et rd-vs vers 18h00 pour les élus.

Cartes de Vœux dématérialisées et non plus papier.

↳ Travaux à prévoir « Au coin de la rue »

Prévoir remplacement de la faïence (2,50x2,50) dans la cuisine du commerce « Au Coin de la Rue ».

Devis de 937,59€ soit 1125,11€ TTC validé

↳ Projet du Parc & Échangeur Grand Ouest sur la commune d'Argentré/Bonchamp

L'enquête publique se déroulera du 03 février à 9H00 au 05 mars 2025 à 18H00.

En mairies d'Argentré et de Bonchamp sera mis à disposition du public toute la documentation consultable sur place.

Les permanences auront lieu au sein de ces deux mairies.

Travaux en 2026 pour une mise en service au 4^{ème} trimestre 2027.

A la clé des emplois à horizon 2030 et des retombées pour la commune.



Dossier subventions

A prévoir pour le conseil municipal du 27 fév. 2025

Questions diverses

La séance est levée à 22h45mn

Le secrétaire de séance,

Savéria FRANGEUL

Madame le Maire,



Isabelle FOUGERAY

LISTES DES DELIBERATIONS
séance de conseil municipal
article L2121-25 modifié du CGCT

Numéro d'ordre	Objet	Approbation refus
2025 - 01	RCB – EAUX PLUVIALES : Validation de l’attribution du groupement de commandes par approbation des études d’avant-projet relatives à la réfection du réseau	Approbation
2025 - 02	RCB : Etablissement du plan prévisionnel de financement	Report
2025 - 03	FINANCES : Tarification des activités jeunesse	Approbation